



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



VEILLE BIMENSUELLE

NUMÉRIQUE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LONDRES

N° 13 – 28 juin au 11 juillet 2021

Sommaire

Fait marquant

- Le gouvernement publie sa feuille de route sur la régulation des technologies numériques

Economie numérique et régulation

- Le ministère du numérique publie des guides de bonnes pratiques sur la protection des consommateurs en ligne
- Des groupes de défense de la liberté d'expression s'inquiètent des pouvoirs accordés au ministre du numérique dans l'*Online Safety Bill*
- L'autorité de la concurrence lance une enquête sur les faux avis sur les plate-formes *Google* et *Amazon*
- *Google* annonce un renforcement des mesures de lutte contre les annonces financières frauduleuses au Royaume-Uni
- Les plate-formes de vente en ligne ont augmenté leurs surfaces d'entrepôts de 614 % en 6 ans au RU

Accords commerciaux

- Le Royaume-Uni et Singapour souhaitent renforcer leurs liens en matière de commerce numérique et de cyber-sécurité

Télécommunications et réseaux

- Le gouvernement publie sa réponse au rapport du groupe de travail sur la diversification des télécommunications
- Le gouvernement lance la compétition *Future RAN* sur la diversification de la chaîne de valeur de la 5G
- L'entreprise chinoise *Nexperia* annonce son rachat du fabricant britannique de semi-conducteurs *Newport Wafer Fab*
- Le gouvernement lance une consultation sur la privatisation de la chaîne publique *Channel 4*

Données et intelligence artificielle

- La Commission européenne a formellement adopté les deux décisions d'adéquation au profit du Royaume-Uni

Ecosystème tech

- L'entreprise de crypto-échanges *Binance* doit cesser toute activité au Royaume-Uni

📌 Fait marquant : Le gouvernement publie sa feuille de route sur la régulation des technologies numériques

Le gouvernement a publié le 6 juillet un [Plan for Digital Regulation](#), qui définit sa vision de la régulation des technologies numériques. La régulation numérique est définie comme l'ensemble des outils à disposition du gouvernement, des régulateurs et entreprises pour encadrer l'impact des technologies, et incluent les normes, l'autorégulation, les codes de bonnes pratiques et la loi. Son élaboration et sa mise en œuvres doivent être guidées par trois principes directeurs : 1) la promotion active de l'innovation, 2) la coordination des régimes réglementaires (pour éviter tout doublon), 3) la prise en compte du contexte international. Selon le [communiqué de presse](#), la feuille de route a pour objectif de proposer une régulation « destinée à réduire les formalités bureaucratiques et d'alléger des politiques contraignantes et compliquées », tout en « minimisant les préjudices pour la société ». Par ailleurs, le plan liste également les domaines prioritaires d'intervention du gouvernement dans le domaine de la régulation numérique, également répertoriés sur une [page](#) dédiée (parmi eux, la compétition sur les marchés numériques, la sécurité en ligne, l'usage de la donnée, la cyber-sécurité ou l'identité numérique). Un appel à contribution sur ce *Plan* est ouvert jusqu'au 28 septembre, et une nouvelle *Digital Strategy* sera publiée au quatrième trimestre, qui devrait prendre en compte ses résultats.

🌐 Economie numérique et régulation

1 Le ministère du numérique publie des guides de bonnes pratiques sur la protection des consommateurs en ligne

Le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* a [publié](#) le 29 juin deux ensembles de guides sur la protection des consommateurs en ligne, principalement destinés à conseiller les petites entreprises sur les bonnes pratiques dans le domaine. Le [premier ensemble](#) donne des conseils sur la conception de produits et services sûrs, de la phase de développement à l'expérience utilisateur (par exemple, sur la sécurité du *streaming* en direct ou la gestion des comptes anonymes). L'objectif est de placer la sûreté au cœur de la conception des plate-

formes, afin de minimiser le risque de préjudice en ligne. Le [deuxième ensemble](#) porte sur la sécurité des enfants sur les plate-formes en ligne, dans quatre domaines d'action : [la protection des données et la vie privée](#), [les contenus appropriés aux mineurs](#), [la gestion des conduites préjudiciables](#) et [la protection des enfants contre les abus sexuels en ligne](#). Ces lignes directrices sont distinctes du cadre de régulation des contenus préjudiciables de l'*Online Safety Bill*.

2 Des groupes de défense de la liberté d'expression s'inquiètent des pouvoirs accordés au ministre du numérique dans l'*Online Safety Bill*

Selon un [article](#) de *Politico*, plusieurs groupes de défense de la liberté d'expression, universitaires et membres de l'industrie numérique s'inquiètent des pouvoirs confiés dans l'*Online Safety Bill* – proposant un nouveau cadre de régulation pour les contenus en ligne – au ministre du numérique. Le projet de loi autorise ce dernier à modifier les codes de conduite publiés par l'*Ofcom* – définissant des lignes directrices afin que les entreprises régulées respectent leurs obligations – afin qu'ils « reflètent mieux la politique du gouvernement ». Pour les critiques, tels que l'association *Open Rights Group* ou le think tank [Carnegie Trust](#), cela porte atteinte à l'indépendance du régulateur et peut politiser la régulation de l'internet. Selon l'association des entreprises numériques *TechUK*, ce pouvoir du ministre du numérique introduit une instabilité des obligations imposées aux entreprises, qui représente un coût supplémentaire.

3 L'autorité de la concurrence lance une enquête sur les faux avis sur les plate-formes Google et Amazon

Après une première phase d'enquête, [débutée](#) le 22 mai 2020 et visant les méthodes de lutte contre les faux avis de plusieurs sites internet, la *Competition and Markets Authority* (CMA - l'autorité de la concurrence britannique) a [lancé](#) le 25 juin une [investigation formelle](#) contre *Amazon* et *Google*. Ces derniers pourraient en effet avoir enfreint la législation sur la protection des consommateurs en prenant des mesures insuffisantes pour protéger les acheteurs contre des faux avis sur leurs sites.

4 Google annonce un renforcement des mesures de lutte contre les annonces financières frauduleuses au Royaume-Uni

Le vice-président de *Google UK & Ireland* a [annoncé](#) le 30 juin une mise à jour des règles de l'entreprise relatives aux annonces portant sur les produits et services financiers à partir du 30 août, afin de renforcer la protection des usagers contre les fraudes et arnaques sur ses plate-formes. Le géant américain va introduire de nouvelles exigences de certification pour les entités diffusant des annonces financières ciblant le Royaume-Uni ; les annonceurs devront pouvoir démontrer qu'ils sont en règle vis-à-vis du régulateur des services financiers (*Financial Conduct Authority*). La décision de *Google* fait suite à l'annonce par cette dernière, selon [The Guardian](#), d'un éventuel engagement de poursuites judiciaires si le moteur de recherche continuait à accepter des annonces frauduleuses et non contrôlées.

5 Les plate-formes de vente en ligne ont augmenté leurs surfaces d'entrepôts de 614 % en 6 ans au RU

La dernière étude de l'entreprise immobilière *Savills*, [commanditée](#) par la *UK Warehousing Associations* et [publiée](#) le 28 juin, révèle un changement structurel dans la répartition des occupants des surfaces d'entrepôts au Royaume-Uni. Entre 2015 et 2021, si les entrepôts utilisés pour les magasins physiques (*high street retailers*) ont augmenté de 5 % pour atteindre 89 M de pieds² (8,3 M de m²), les entreprises de ventes en ligne ont augmenté leur utilisation d'entrepôts de 8 M (0,74 M de m²) à 60 M de pieds² (5,6 M de m²), soit une augmentation de 614 %. Par ailleurs, la principale catégorie d'occupants d'entrepôts en 2021, avec 106 M de pieds² (32,3 M²) est le secteur des « 3PL » (*third party logistics*, ou troisième partie logistique), c'est-à-dire des sous-traitants de services logistiques, et notamment de gestion d'entrepôt.

🌐 Accords commerciaux

1 Le Royaume-Uni et Singapour souhaitent renforcer leurs liens en matière de commerce numérique et de cyber-sécurité

Le Royaume-Uni et Singapour ont [lancé](#) le 28 juin des négociations sur un *Digital Economy Agreement* (accord sur l'économie numérique), visant à faciliter les échanges par le biais du commerce numérique, notamment grâce aux technologies telles que les transactions, signatures et contrats électroniques. Les négociations porteront sur les thèmes suivants : l'ouverture des marchés numériques, l'assurance des flux de données transfrontaliers, la promotion de systèmes de commerce numérique (notamment, douanes numériques), la protection de la propriété intellectuelle, la coopération sur des secteurs d'avenir comme les *fintech* et *lawtech*. Par ailleurs, les deux Etats ont également [annoncé](#) le 30 juin, dans le cadre de leur déclaration commune sur le 6^{ème} dialogue financier, un *Memorandum of Understanding* visant à renforcer la coopération bilatérale en matière de cybersécurité, y compris le partage d'informations concernant les risques cyber et les meilleures pratiques de supervision.

📡 Télécommunications et réseaux

1 Le gouvernement publie sa réponse au rapport du groupe de travail sur la diversification des télécommunications

La *Telecoms Diversification Taskforce*, chargée par le gouvernement de fournir des conseils sur la mise en œuvre de la stratégie de diversification de la chaîne d'approvisionnement de la 5G - [publiée](#) en novembre 2020 - a [présenté](#) son rapport final en avril 2021. Le gouvernement a [publié](#) sa réponse le 2 juillet, qui décrit la manière dont il donnera suite aux recommandations du groupe de travail, dans les quatre domaines clés définis par ce dernier :

- 1) Accélérer le développement et l'adoption des technologies *Open RAN* :
 - Lancement de la *Future RAN Competition* le 2 juillet (voir brève ci-dessous),
 - Ouverture du *SmartRAN Open Network Interoperability Centre* le 24 juin (centres de test d'interopérabilité et d'intégration de solutions de réseaux ouverts à disposition de fournisseurs existants et émergents),
 - Ouverture prochaine d'un *UK Telecommunications Laboratory* (donnant l'accès aux nouveaux fournisseurs à des environnements de test des performances et de la sécurité des produits).
- 2) Etablir une stratégie d'influence dans les organismes internationaux de définition des standards télécoms :
 - Mise en place d'une équipe dédiée à la surveillance de l'activité de normalisation dans le secteur des télécoms,
 - Engagement d'une réflexion sur les droits de propriété intellectuelle des technologies 5G.
- 3) Renforcer la diversification par des interventions réglementaires :
 - Publication à l'automne d'une feuille de route sur la fourniture des services de réseau, comprenant une stratégie de sortie des technologies 2G et 3G,
 - Mise en place d'incitations commerciales à l'entrée de nouveaux fournisseurs (par exemple, liées au coût d'introduction des équipements sur les réseaux),
 - Renforcement des pouvoirs de l'*Ofcom* pour soutenir le pouvoir de diversification.
- 4) Identifier des opportunités d'investissement en R&D pour développer les capacités du RU en matière de futures technologies de télécommunications :
 - Mise en place d'une approche coordonnée entre acteurs au niveau national.

2 Le gouvernement lance la compétition *Future RAN* sur la diversification de la chaîne de valeur de la 5G

Dans le cadre de la stratégie de diversification de la chaîne de valeur de la 5G, le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* a [annoncé](#) le 2 juillet le lancement de la compétition *Future RAN*, destinée à soutenir le développement de produits et services en *Open RAN* (réseaux décentralisés et architectures ouvertes). Un budget de 30 M£ sera alloué à ce concours, avec des subventions allant de 250 000 £ à 5 M£ par projet. La compétition, ouverte à tout consortium de deux membres et plus, se tiendra jusqu'au 27 août.

3 L'entreprise chinoise *Nexperia* annonce son rachat du fabricant britannique de semi-conducteurs *Newport Wafer Fab*

[Nexperia](#), entreprise de semi-conducteurs basée aux Pays-Bas mais détenue à 100 % par le chinois [Wingtech Technology](#), a [annoncé](#) le 5 juillet le rachat pour 87 M\$ - selon CNBC - du plus grand fabricant britannique de pièces de silicone (*wafers*) utilisées dans la fabrication de puces électroniques, [Newport Wafer Fab](#). Selon la société de contrôle des investissements [Datenna](#), près de 30 % des actions de *Wingtech* peuvent être rattachées au gouvernement chinois. Dans un contexte de pénurie mondiale de puces, et au vu du rôle crucial des semi-conducteurs – aussi bien dans les industries automobile et informatique que dans les

infrastructures de communications –, le passage sous giron chinois d'une entreprise stratégique britannique pose une question de souveraineté technologique. Si dans un premier temps, le Ministre de l'Economie Kwasi Kwarteng avait [indiqué](#) qu'une intervention du gouvernement au titre du *National Security and Investment Act* (NSIA) n'était pas appropriée, malgré des appels en ce sens du *Labour* et du président conservateur de la commission des affaires étrangères aux Communes Tom Tugendhat, le Premier ministre Boris Johnson a annoncé le 7 juillet, devant un [comité de liaison parlementaire](#), avoir demandé à son conseiller à la sécurité nationale d'étudier cette possibilité. Le NSIA instaure un nouveau mécanisme de filtrage des investissements étrangers dans 17 secteurs jugés critiques, et crée un pouvoir d'intervention discrétionnaire du ministre de l'Economie, qui pourra intervenir jusqu'à 5 ans après la réalisation d'une transaction.

4 Le gouvernement lance une consultation sur la privatisation de la chaîne publique *Channel 4*

Le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* a lancé une [consultation publique](#) le 6 juillet sur les coûts et bénéfices socio-économiques et culturels de la possible privatisation de la chaîne de télévision publique *Channel 4*. Cette consultation s'inscrit en amont de la publication d'un livre blanc sur la réforme l'audiovisuel britannique, prévu à l'automne. Si le gouvernement souhaite conserver le statut de service public de la chaîne, il indique dans son [communiqué de presse](#) que « sa détention par le secteur privé et la modification de ses attributions » est souhaitable pour un succès de long-terme, dans un contexte de changements des pratiques audiovisuelles (notamment avec l'évolution vers des visionnages numériques).

Données et intelligence artificielle

1 La Commission européenne a formellement adopté les deux décisions d'adéquation au profit du Royaume-Uni

La Commission européenne a [adopté](#) le 28 juin deux décisions d'adéquation pour le Royaume-Uni, l'une au titre du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'autre au titre de la directive relative à l'application des lois (*Law Enforcement Directive*). Elles attestent de niveaux de protection des données équivalents des deux parties, et ouvre la voie à des flux de données sans entraves depuis l'UE vers le RU. Pour la première fois, les décisions incluent une « *sunset clause* », impliquant une expiration automatique quatre ans après leur entrée en vigueur, afin de prendre en considération une éventuelle divergence du cadre britannique. Cette clause est liée aux préoccupations sur l'accès aux données personnelles des services de renseignement britanniques pour des raisons de sécurité nationale, notamment mises en avant par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) et le Comité européen pour la protection des données lors du processus d'adoption. Si la décision d'adéquation est une « soulagement » pour les entreprises britanniques, selon la [Confederation of British Industry](#), elle pourra toutefois être remise en cause par la CJUE si cette dernière estime que le Royaume-Uni a réduit significativement les garanties de protection des données.

Ecosystème tech

1 L'entreprise de crypto-échanges *Binance* doit cesser toute activité au Royaume-Uni

La *Financial Conduct Authority* (FCA) – régulateur britannique des services financiers, a demandé à la plate-forme de produits et services financiers – notamment de monnaies et portefeuilles numériques – *Binance* de cesser toute activité réglementée au Royaume-Uni. Les entreprises vendant et faisant la publicité de crypto-actifs doivent recevoir un agrément de la FCA, or *Binance* aurait retiré le mois dernier sa demande de devenir une société de crypto-monnaies agréée. L'entreprise a ainsi dû retirer toutes ses publicités au RU avant le 30 juin, et publier sur son site Web une déclaration indiquant qu'elle n'est plus autorisée à opérer au RU.

Principales levées de fonds de start-ups britanniques entre le 28 juin et le 11 juillet 2021 :

- [VividQ](#) (développement d'hologrammes) : [Seed, 11 M£](#)
- [Nodes & Links](#), AI (outils d'analyse par intelligence artificielle et cloud) : [Série A, 11 M\\$](#)
- [This, Food](#) (viande d'origine végétale) : [Série A, 11 M£](#)
- [FabricNano](#), BioTech (conception de cellules artificielles produisant des composants chimiques par la synthèse d'enzymes) : [Série A, 12,5 M\\$](#)
- [Unibuddy](#), EdTech (plate-forme de candidatures à l'université) : [Série B, 14, 5 M£](#)
- [Codat](#), Software (intégration de logiciels financiers) : [Série B, 40 M\\$](#)
- [Abyl](#), Software (API pour expériences numériques en temps réel) : [Série B, 70 M\\$](#)
- [Ultraleap](#), DeepTech (dispositifs haptiques) : [Série D, 50 M\\$](#)
- [Smart](#), FinTech (service financier de gestion de retraite) : [Série D, 165 M£](#)
- [CMR Surgical](#), MedTech (robots chirurgicaux) : [Série D, 600 M\\$](#)
- [Excel Esports](#), Gaming (plate-forme de e-sports) : [Venture Round, 23 M\\$](#)
- [OnBuy.com](#), E-commerce (place de marché en ligne) : [Venture Round, 30 M£](#)
- [Causeway](#), Software (logiciels pour le secteur de la construction) : [Equity Round, 120 M£](#)
- [Flexion Energy](#), Energy (infrastructures de stockage d'énergie) : [Equity Round, 150 M£](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international